



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SAS LOUIS CHARLIN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
LIGNIERES-SONNEVILLE

Par arrêté préfectoral du 12 février 2021, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 16 jours consécutifs, du lundi 15 mars 2021 à 14h00 au mardi 30 mars 2021 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS LOUIS CHARLIN dont le siège social est 10 rue de la Cote à Jarnac, représentée par M. Jean-Michel SOUPE, dirigeant, relative à la fusion de deux installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole soumis à déclaration passant à autorisation, au lieu-dit Monchoisi sur la commune de LIGNIERES SONNEVILLE.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Jean-Michel SOUPE, dirigeant de la SAS LOUIS CHARLIN au 05 45 81 65 16.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique politiques publiques – environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA – LIGNIERES-SONNEVILLE).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-lignieres@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA - LIGNIERES-SONNEVILLE).

M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la SAUR en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE les :

- lundi 15 mars 2021 de 14h00 à 17h00
- jeudi 25 mars 2021 de 15h00 à 18h00
- mardi 30 mars 2021 de 15h00 à 18h00

./.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA/LIGNIERES-SONNEVILLE).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Pour la préfète et par délégation
la sous-préfète,

Chantal GUELOT

